



Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	4
Nombre de votants	37
Date de la convocation	28/09/2026
Certifié exécutoire le	05/10/2026
Date d'affichage	08/10/2026
Envoyé en préfecture le	08/10/2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

BORT Jean-Pierre, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : COIGNAC Sébastien, GAGE Pascal, ORZOLEK Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, DELAUNAY Jean-Paul.

EXCUSES : CHASSEING Daniel, DEGERY Sylvie (donne pouvoir à LEGRAIN Alexia), DUVAL Patrick (donne procuration à LEGRAIN Olivier), GARAI Daniel (donne pouvoir à JENTY Philippe), LAURENT André (représenté), LEFEVRE Corinne, PETIT Christophe (représenté), PEYRAMAURE Pierre (représenté), URBAIN Jean-Yves (donne pouvoir à GIOUX Sylvain), VAN ROEKEGHEM Frédéric.

Secrétaire : JARRIGE Didier.

106-2026 Validation du contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2026-2028

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 2 avril 2026, la Région Nouvelle-Aquitaine a fixé les principes et les objectifs de la nouvelle politique contractuelle territoriale 2026-2028.

Monsieur le Président rappelle également que, dans ce cadre-là, le PETR Vézère-Auvézère s'est engagé, aux côtés de la Région, dans l'élaboration d'un Contrat de développement et de transitions pour la période 2026-2028.

Le Contrat de développement et de transitions du territoire Vézère-Auvézère a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le PETR ainsi que les EPCI composant le territoire de projet.

Il s'appuie sur les enjeux et problématiques des territoires et vise notamment à accompagner l'émergence et la mise en œuvre des projets que le territoire souhaite réaliser durant la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il s'inscrit dans une logique évolutive et prévoit de travailler les projets en amont, d'en assurer le suivi en continu et de prendre en compte de nouveaux projets tout au long de la période de contractualisation.

L'appui régional concerne :

- **Des projets et des initiatives du territoire** tout en garantissant une articulation étroite avec les orientations stratégiques régionales.

Le Contrat de développement et de transitions mobilise l'ensemble des politiques sectorielles de la Région autour de projets collectifs et tenant compte des budgets régionaux votés. Il permet d'identifier les projets et de les inscrire dans une coopération Territoire-Région. Les projets matures, prêts à entrer en phase opérationnelle, sont au cœur de la coopération. Les enjeux liés à l'accès aux services essentiels, à l'agriculture, aux transitions écologiques et énergétiques, à la réindustrialisation, au commerce, à l'artisanat, à la santé, à l'emploi, aux mobilités et au logement sont au centre de cette coopération.

- **Des chantiers clés :** ils constituent une problématique prioritaire sur laquelle le territoire et la Région choisissent d'agir conjointement. Elle donne lieu systématiquement à un programme de travail et potentiellement une émergence de projets.

Il est convenu de travailler les chantiers clés suivants :

- Habitat et résorption de la vacance,
- Santé.
- **L'ingénierie du territoire** : la mobilisation d'une ingénierie coordonnée entre les initiatives des collectivités et la Région, constitue un levier essentiel pour soutenir le développement des territoires.

Dans les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique, l'enjeu est de recréer de la valeur ajoutée en stimulant l'innovation, en développant les compétences et en encourageant les initiatives locales.

- **Le développement des territoires ruraux.** Dans le cadre des contrats de territoire, et conformément à ses compétences, la Région souhaite accompagner les projets portés par les territoires ruraux. L'objectif est de renforcer les dynamiques locales de développement, de transitions et d'innovation en milieu rural.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de 30% des soutiens financiers du contrat en faveur des projets des territoires ruraux correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la définition INSEE / Eurostat (annexe 2).

Le Contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Le Contrat comprend les parties suivantes :

- Un préambule reprenant le cadre régional d'intervention contractuel
- La présentation du territoire et sa stratégie qui s'appuie sur quatre axes stratégiques dégagés en Comité de pilotage :
 - Axe stratégique 1 : Faire de Vézère-Auvezère une « terre d'épanouissement » en offrant un cadre de vie de qualité
 - Axe stratégique 2 : Faire de Vézère-Auvezère une « terre de développement » en soutenant l'économie de proximité
 - Axe stratégique 3 : Conforter Vézère-Auvezère comme une « terre de découverte » touristique
 - Axe stratégique 4 : Faire de Vézère-Auvezère une « terre de transition » en proposant un environnement préservé
- L'objet du contrat
- La durée du contrat
- La gouvernance
- Les ateliers transition
- Les modalités de soutien aux projets
- La territorialisation de l'action
- La communication
- Le bilan du contrat
- La modification du contrat
- La résiliation et les litiges

Ce contrat est complété par deux annexes :

- Annexe 1 : Note de synthèse des enjeux du territoire
- Annexe 2 : Cartographie des densités de population du territoire (grille communale des densités) à l'échelle du contrat

[Signature]

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** le Contrat de développement et de transitions et ses annexes signés par le PETR Vézère-Auvézère, les EPCI membres et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2026-2028,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de développement et de transitions et ses annexes et les éventuels avenants,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de transmettre une copie de la présente à l'ensemble des partenaires.

Fait à Treignac le 08/10/2026
Le Président, Philippe JENTY

